

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. IX, 2015, col. 433-440

WIGNY (*Pierre Louis Jean Joseph*) (Baron), Politique et Publiciste (Liège, 18.04.1905 – Bruxelles, 21.09.1986). Fils d'Henry et de Croisier, Alice.

Dès sa jeunesse, Pierre Wigny est brillant. Médaille d'or au terme de ses humanités, il est, en 1928, docteur en droit et licencié en sciences politiques et sociales de l'Université de Liège. Viennent ensuite deux années de spécialisation à l'étranger: études de troisième cycle à Strasbourg et à Paris, puis à l'Université de Harvard d'où il sort, en 1930, avec le titre de docteur en sciences juridiques. Sous la direction de Léon Graulich, à l'Université de Liège, il prépare et obtient avec la plus grande distinction, en 1933, l'agrégation de l'enseignement supérieur en droit international: il est le premier titulaire de ce titre.

En 1929, Pierre Wigny épouse Lily Borboux: trois enfants, Jacqueline, Pierre-Henry et Damien, naîtront de ce mariage.

Au début des années 1930, c'est un jeune universitaire de grand avenir qui se prépare à entrer dans la vie active. Il évolue dans un milieu familial cultivé et stimulant: son père est avocat et conseiller provincial; sa femme, qu'il a connue à l'université, est fille et petite-fille de député; elle-même est docteur en philosophie.

Après un court passage par le secteur bancaire, à la *Guaranty Trust*, Pierre Wigny accepte un poste qui l'orientera, pour toujours, vers le service de l'Etat et le droit public. En 1936, le bâtonnier René Marcq, président du Centre d'Etudes pour la Réforme de l'Etat, l'appelle aux fonctions de secrétaire général de ce centre. Ce sont des années cruciales pour la démocratie. Pierre Wigny se donne tout entier aux activités du centre; il participe à des travaux féconds pour l'avenir.

Mobilisé en 1939-40, il travaille ensuite avec Louis Empain, jusqu'en 1945, pour *Pro Juventute* et d'autres

œuvres d'aide à la jeunesse. En même temps, il s'emploie à préparer l'avenir, intellectuellement et politiquement. Sur le plan culturel, sa femme et lui accueillent régulièrement chez eux des spécialistes et de jeunes espoirs qui, ensemble, élaborent une bibliographie commentée des ouvrages essentiels de chaque discipline: cette «Bibliothèque de l'Honnête Homme», publiée dès la fin de la guerre, sera complétée et rééditée en 1949 et en 1968. Sur le plan politique, Pierre Wigny travaille avec plusieurs amis à la rénovation du vieux Parti catholique. Après la Libération, il prépare avec Robert Houben la rédaction du programme du nouveau Parti social-chrétien; ce programme sera présenté sous le titre mobilisateur: «Les chantiers sont ouverts».

Pierre Wigny est commissaire au rapatriement en 1945. Il entre bientôt dans la vie politique, qu'il ne quittera plus. De 1945 à 1947, il préside le tout nouveau Centre d'Etudes du Parti social-chrétien. Le 20 mars 1947, il fait partie du cabinet Spaak où il succède à Robert Godding comme ministre des Colonies. Il occupe cette charge jusqu'au 16 août 1950. Il est élu, pour la première fois, député d'Ath-Tournai-Mouscron en 1949 et ses électeurs renouvelleront son mandat jusqu'en 1971.

Par ses modes de pensée et ses méthodes d'action, le ministre Wigny introduit le Congo et le Ruanda-Urundi dans l'après-guerre. Succédant à des ministres comme De Vleeschauwer, De Bruyne, Godding qui avaient tous marqué ce département de leur forte personnalité mais qui avaient travaillé dans les circonstances ingrates du second conflit mondial ou des premières années de la Libération, Wigny voit, ici aussi, de nouveaux chantiers s'ouvrir. L'expérience de ses prédécesseurs, celle du gouverneur général Ryckmans qui vient de sortir de charge en 1946, les nombreux contacts qu'il prend avec les différents milieux actifs en Afrique l'aident à définir les premières priorités.

L'amélioration de la condition des indigènes, au sortir d'une guerre qui les a mis à rude contribution, est indispensable; elle exige des moyens puissants, qui doivent venir du Congo lui-même, grâce à une fiscalité adaptée aux réalités nouvelles, et de la Belgique, grâce au remboursement par celle-ci des dépenses de souveraineté que le Congo a faites pour elle pendant le conflit. Un colonat de qualité, qui sera, si l'on y veille, un élément de progrès pour les autochtones et non un facteur de concurrence, doit être encouragé. Un travail scientifique continu doit être accompli: il portera sur toutes les branches du savoir, y compris les sciences sociales car il importe que les autochtones progressent en conservant les valeurs africaines. L'Etat doit s'attacher un personnel de qualité et il doit, pour cela, lui offrir une carrière valorisante. Certaines activités

doivent, sous la responsabilité politique du ministre, s'exercer désormais en Afrique plutôt qu'à Bruxelles.

Au mois de juillet 1947, le Régent signe à Léopoldville les plus importantes de ces mesures. Accompagné du Ministre, il parcourt nos territoires africains au cours d'un voyage très réussi. Aux grandes réformes décidées en 1947 (réorganisation administrative, création du Fonds du Bien-être indigène, fondation de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC), augmentation du budget de l'INEAC, décret cotonnier, instauration du crédit au colonat) succèdent celles de 1948 (réformes de la magistrature, de l'enseignement, de la fiscalité) et de 1949 (coopératives indigènes et paysannats, urbanisme, Office des cités indigènes, amélioration de la législation sociale, etc.).

Cependant, son voyage en Afrique a conforté Pierre Wigny dans l'idée que ces mesures «constituent les soubassements d'un édifice qui doit maintenant s'élever selon des plans d'ensemble bien étudiés». Il préside donc à l'élaboration d'un Plan, qui sera décennal, et qu'il conçoit avec une vive perception des écueils à éviter. En premier lieu, bien qu'il s'agisse surtout d'un plan économique, «le premier souci [...] doit être de satisfaire les besoins de la population indigène, qui sont absolument essentiels». Il faut donc diversifier l'économie vers les besoins du marché intérieur et augmenter le pouvoir d'achat des Noirs. Par ailleurs, le Plan n'est pas conçu comme un instrument rigide, à la manière des planifications autoritaires et centralisées qui conduisent à l'échec; c'est «un cadre de référence», qui autorise des aménagements en cours de route. Enfin, le Plan n'est pas élaboré en vase clos: y participent, avec la collaboration active du vice-gouverneur général Pétilon, des spécialistes du secteur privé et du secteur public, s'appuyant sur les travaux des Services d'Afrique et d'Europe. Le directeur général Cornelis, qui sera le premier commissaire au Plan, est fréquemment appelé en consultation. Le Ministre s'investit personnellement dans la tâche, en suivant de près son déroulement et en veillant au respect de sa philosophie générale.

Le Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge, présenté au parlement en 1949, paraît le 1^{er} juin de cette année. Dans son introduction, le ministre Wigny met en lumière l'esprit qui anime l'ensemble du travail, qui est de s'opposer à toute distinction fondée sur la race et d'attendre des Blancs qu'ils justifient leur présence au Congo en enrichissant l'économie congolaise par l'apport de facteurs dont elle est encore dépourvue. Le financement du Plan, évalué à cinquante milliards, sera assuré à parts égales par le secteur public et le secteur privé. Un budget cyclique devrait permettre de faire face aux crises qui

pourraient se produire pendant la période décennale. L'effectif européen devra être renforcé dans les deux secteurs et il faudra former des spécialistes indigènes.

Le Plan regroupe en cinq livres, accompagnés d'annexes, les actions concernant la population et ses besoins, l'équipement des services publics, le développement agricole, le développement minier et industriel, les moyens de réalisation.

Malgré de nombreuses difficultés et des coûts plus élevés que prévu, ce plan remplira la fonction que Pierre Wigny lui avait assignée; il sera exécuté jusqu'à son terme et le nouveau plan, plus court, qui allait lui succéder lorsqu'il fut mis fin à la souveraineté belge, tendait à la fois à consolider les acquis du plan initial et à remédier à certaines de ses insuffisances. C'était exactement ce qu'avait souhaité son concepteur.

Le 16 août 1950, Pierre Wigny s'efface devant A. Dequae, à qui est confié le portefeuille des Colonies dans le cabinet Pholien. Wigny passe alors huit ans sans participer au pouvoir. Ses amis politiques lui reprochent de ne pas les suivre dans la Question royale. Puis vient, de 1954 à 1958, le «gouvernement des gauches» présidé par A. Van Acker, qui maintient le Parti social-chrétien dans l'opposition.

Pendant ces huit années, Pierre Wigny approfondit certaines questions qu'il juge fondamentales. Il publie, en 1952, un traité de droit constitutionnel et, l'année suivante, fondé sur une première étude de 1947, un traité de droit administratif: ces travaux constituent, de nos jours encore, des ouvrages de référence. Il s'intéresse à la grande entreprise de la construction européenne: de 1952 à 1958, il est membre de l'Assemblée commune de la CECA puis de l'Assemblée unique des trois Communautés européennes; en 1958, il est président du Groupe démocrate-chrétien de la CECA. Il préside, de 1954 à 1958, la Société d'économie politique. Il se consacre également à l'enseignement: en 1958, il est nommé professeur aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain.

Une part essentielle de sa réflexion va à la question coloniale. Il voyage aux Etats-Unis pour mieux comprendre l'hostilité de ce pays à la colonisation belge. Méthodiquement, il remet en question tous les fondements, juridiques et politiques, de la présence et de l'action de la Belgique en Afrique. Il dégage de ce travail une philosophie qu'il expose et qu'il teste devant des auditoires variés et dans des revues de tendances diverses.

La colonisation belge, estime Wigny, est légitime mais les autochtones ont acquis une créance sur la technique et la civilisation des colonisateurs. Les droits des Congolais ont la primauté, les colonisateurs ont des

droits également, fondés sur l'apport que constitue leur travail. Au stade actuel, il faut organiser le développement de rapports harmonieux entre Blancs et Noirs, sans favoriser la position des Européens par une immigration de masse ou par des privilèges, notamment en matière d'études et de professions. Il faut former les autochtones: individuellement, en leur apportant la culture indispensable à un Etat moderne tout en sauvegardant leurs valeurs; collectivement, en démocratisant les institutions, patiemment et progressivement, comme le veut la Charte des Nations Unies. Cette mission, la Belgique doit l'accomplir dans le cadre belge et sans ingérence étrangère: c'est en effet sa responsabilité et elle doit l'assumer sans défaillance. Elle doit donc le faire selon ses valeurs politiques fondamentales, en formant l'ensemble de la population, et non pas seulement de rares élites, à l'exercice des droits et des devoirs de la démocratie. Lorsque les Congolais auront atteint un degré suffisant de formation politique, ils auront une sorte de droit sacré à accéder à la qualité de citoyens belges. Ils auront alors à décider du statut futur de leur pays. Ils pourront choisir de prendre leur indépendance ou de maintenir une unité destinée avec la Belgique, selon des formules qui devront être mises au point à ce moment. Wigny espère que nous, les Belges, aurons été «suffisamment généreux et habiles pour leur donner envie de rester avec nous ou, plus exactement — la nuance est importante — pour ne pas leur donner envie de nous quitter».

Formulée et mise en œuvre plusieurs années plus tôt, cette doctrine aurait peut-être été acceptée par les Congolais. A partir de 1956, l'affirmation de plus en plus nette et de plus en plus répandue de revendications nationalistes lui ôte toutes ses chances.

Le 26 juin 1958, Pierre Wigny revient aux affaires, dans le cabinet Eyskens. Il fait également partie du gouvernement Eyskens-Lilar, constitué le 6 novembre de la même année. Il est aux Affaires étrangères. N'ayant pas la responsabilité des affaires africaines, il ne manifeste aucune opinion en public mais ses papiers privés révèlent que l'évolution précipitée du Congo vers une indépendance à laquelle il n'est manifestement pas préparé l'ébranle profondément. Lorsque, le 20 février 1960, la Table Ronde belgo-congolaise s'achève, il accepte loyalement la décision qui fixe l'indépendance du Congo au 30 juin de la même année et il s'attelle à la tâche qu'il estime dès lors primordiale: faire en sorte que le Congo puisse continuer à s'appuyer sur la Belgique pour poursuivre son développement et que la Belgique, tout en lui assurant ce soutien, puisse continuer à déployer au Congo ses activités économiques, spirituelles, culturelles et scientifiques. Aussi s'engage-t-il personnellement dans la

préparation et la négociation avec les Congolais du traité général d'amitié, d'assistance et de coopération qui sera signé le 29 juin 1960.

Au cours des événements tragiques qui suivent l'indépendance du Congo et auxquels il fait face jusqu'au 25 avril 1961, date à laquelle le gouvernement Eyskens se retire, Pierre Wigny obéit à deux préoccupations majeures: favoriser la réconciliation des Congolais entre eux et celle de leur pays avec le nôtre; collaborer avec l'ONU, en exigeant que celle-ci respecte la Belgique. Cette politique est taxée par certains de faiblesse. Mais il la poursuit avec une grande détermination. Elle est pour beaucoup dans le fait que, malgré les vicissitudes des relations politiques entre la Belgique et son ancienne colonie, des liens étroits d'amitié et de solidarité subsistent, aujourd'hui encore, dans les relations personnelles entre Belges et Congolais et entre leurs associations.

Malgré une santé atteinte par les fatigues accumulées au cours de longs mois, Pierre Wigny reste très actif après sa sortie de charge. Dès 1961, il participe à la préparation de la révision de la Constitution qui aura lieu en 1970. Il publie en 1963 ses «Propos constitutionnels». Il assume la vice-présidence du Mouvement européen. Il travaille intensément à la fusion des Conseils et des Exécutifs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), de la Communauté Economique Européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), qui sera réalisée par le traité du 8 avril 1965. Du 28 juillet 1965 au 19 mars 1966, il est ministre de la Justice dans le gouvernement Harmel-Spinoy. Il conserve ce portefeuille jusqu'au 17 juin 1968 dans le gouvernement Vanden Boeynants-De Clerck; il assume simultanément, au sein de ce gouvernement, la charge de ministre de la Culture française. Pendant ces années de nouvelles responsabilités ministérielles, Pierre Wigny fait aboutir une importante réforme judiciaire et il met en vigueur un plan quinquennal, conçu selon les concepts et les méthodes qui lui sont chers, pour l'épanouissement de la culture française en Belgique. De 1968 à 1971, date à laquelle il se retire de la vie publique, il est vice-président de la Chambre.

Pierre Wigny sera dans les années 1970 président du Conseil d'administration de la société Belectric; filiale du holding Cominière, bien connu au Congo, cette société était l'actionnaire principal de la société Colectric, société de production, de transport et de distribution d'électricité à Kinshasa. En cette position, Wigny est associé activement aux négociations en vue de l'indemnisation des actionnaires suite à la mesure de nationalisation prise par les autorités zairoises à la mi-1971. Ses conseils en la matière seront évidemment des plus appréciés.

Pierre Wigny est fait baron par le Roi, le 18 juillet 1972.

Il meurt à Bruxelles le 21 septembre 1986.

Par ses convictions, sa culture et sa volonté d'insuffler à l'action politique une philosophie de service à l'égard de l'homme et de la société, Pierre Wigny est un homme de haute tradition. Par son souci de ne rien décider avant de s'être informé, de donner une cohérence à l'action et de le faire par des méthodes empruntant aux meilleures techniques disponibles, il est un homme de grande modernité. Par sa volonté d'agir dans l'intérêt général, tel qu'il le conçoit, en s'exposant s'il le faut à la critique, il est un homme d'Etat.

Sociétés savantes, autres institutions, distinctions: membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer et de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer de Paris; président de la Commission royale des Monuments et des Sites; membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres; titulaire de nombreuses et hautes distinctions nationales et étrangères.

20 décembre 1999.

A. Stenmans (†) & J. Charlier (†).

Sources: Dossier ARSOM. — HARMEL, P. 1999, Wigny (Pierre Louis Jean Joseph) Baron. Académie royale de Belgique, *Nouvelle Biographie Nationale*, T. 5, pp. 386-389 (avec références biographiques et bibliographiques). — STENMANS, A. 1988, Baron Pierre Wigny (éloge). *Bulletin des Séances ARSOM*, 34 (1): 84-107 (avec liste bibliographique).